REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2044

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association de l'Hôtel Social - LAHSO, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert », sis 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3ème, pour l'aménagement de son espace extérieur - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de la Petite Enfance

Rapporteur: M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS: M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/2044 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 35 000 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DE L'HOTEL SOCIAL GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « JACQUES PREVERT », SIS 259-261 RUE PAUL **BERT** Α LYON 3EME, **POUR** L'AMENAGEMENT DE SON ESPACE EXTERIEUR APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

(DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèche associatives - Subvention pour Mobilier et travaux ».

Par délibération n° 2021/833 du 27 mai 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60SEENF « Crèches associatives - Subventions pour mobiliers et travaux 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Enveloppes Enfance 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00002.

Par les délibérations n° 2022/1487 du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure de petite enfance « Jacques Prévert » d'un montant de 20 000 euros pour l'année 2022.

L'Association de l'Hôtel Social (LAHSo), participe pleinement à la politique petite enfance développée par la Ville de Lyon, en assurant la gestion, le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance « Jacques Prévert », d'une capacité de 15 places, sise 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3ème.

Afin de s'inscrire dans les ambitions de la Ville de renforcer le lien entre l'enfant et la nature, et de permettre aux enfants, à leurs familles et à l'équipe de se réapproprier l'extérieur tout au long de l'année, l'association a fait part de son projet de réaménagement de l'espace extérieur, d'une surface de 150 m². Ainsi, LAHSo souhaiterait investir dans une pergola bioclimatique sur la terrasse, installer une séparation (clôture) dans le jardin pour délimiter un espace potager, installer des structures adaptées pour végétaliser le mur extérieur droit de la terrasse, installer des placards extérieurs pour les vêtements de pluie et des tables d'extérieur pour les enfants et l'équipe.

Le montant total de ce projet s'élève à 43 882,28 euros. L'association autofinancera 8 882,28 euros et sollicite par conséquent le soutien de la Ville à hauteur de 35 000 euros.

La Ville de Lyon ambitionne de faire de l'ensemble des EAJE qu'elle co-finance des modèles d'écologie, et en premier lieu, en revégétalisant leurs espaces extérieurs, pour remettre la nature dans le quotidien des enfants. Le projet de « LAHSo » s'inscrivant dans cette ambition, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 35 000 euros en faveur de cette association. Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, n° 2021/833 du 27 mai 2021, n° 2022/1811 du 07 juillet et n° 2022/1487 du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement d'un montant de 35 000 euros est allouée à LAHSo pour l'aménagement de l'espace extérieur de la crèche « Jacques Prévert ».
- 2- La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et LAHSo est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00002, opération n° 60SEENF, AP 2021-3 et sera imputée sur le chapitre 204, fonction 4221.
- 5- La subvention sera versée selon l'échéancier et les modalités suivants : un acompte de 50 % en 2022 suite à la signature de la convention d'application financière annexée au présent rapport, au vu des devis détaillés. Le solde de la subvention de 17 500 €sera versé en 2023 au vu des factures acquittées :

2022: 17 500 €;2023: 17 500 €

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET